

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25046042***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**28 MARS 2025****Le Greffier**
Greffier**N° d'entreprise : 0449 949 247****Nom****(en entier) : BRICOTAM****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Rue des Vallées 7A - 6060 Gilly****Objet de l'acte : Renouvellement mandat**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024

A l'unanimité l'assemblée :

1° a décidé de renouveler avec effet rétroactif au 13 juin 2024 et pour un nouveau terme de six ans les mandats d'administrateur de :

-La SPRL C.A.I, représenté par Monsieur Carl MESTDAGH

-Monsieur Cédric CREM,

qui ont accepté. Leur mandat prendra fin lors de l'AGO 2030.

A toutes fins utiles, l'assemblée a décidé de ratifier tous les actes posés par les administrateurs du 13 juin 2024 à ce jour.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2024

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni après l'AGE et a décidé à l'unanimité de renouveler avec effet rétroactif au 13 juin 2024 le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Cédric CREM, qui a accepté, pour une durée de six ans jusqu'à l'AGO de 2024.

A toutes fins utiles, le conseil d'administration a décidé de ratifier à l'unanimité tous les actes posés par l'administrateur délégué du 13 juin 2024 à ce jour.

Crem Cédric
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).